

POUR



POUR ELLESINFO

Septembre 2020

SOMMAIRE

P.1 Édito et agenda

P.2 Indemnités et primes, un outil salarial en défaveur des femmes, Lutte contre les violences faites aux femmes, le « tour de passe-passe » du milliard d'euros

P.3 « Couvrez ce sein que je ne saurais voir ! »

P.4 Entretien avec Fanny Gallot et Pauline Delage

COMITÉ DE RÉDACTION

Amandine Cormier, Sigrid Gérardin, Laurence Ripoché-Le Louët, Aurélia Sarasin, Anne Roger, Sophie Abraham

RETROUVEZ ET TÉLÉCHARGEZ
LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS
DE [POUR ELLESINFO](#)



[@FederationSyndicaleUnitaire](#)

[@FsuNationale](#)

Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30

www.fsu.fr - fsu.nationale@fsu.fr

ÉDITO

Le 25 Novembre, la FSU engagée pour la journée contre les violences faites aux femmes.

Accentué depuis le déconfinement, les choix du gouvernement en matière de politique générale, sociale, écologique et économique risquent fort de renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes. Lors du remaniement ministériel, le gouvernement a lancé une offensive contre toutes les femmes en nommant G. Darmanin à l'intérieur, pourtant accusé de viol, et E. Dupont-Moretti au poste de garde des sceaux - connu pour ses positions résolument antiféministes. Au delà de la provocation, le signal envoyé est grave car ils président deux institutions clés dans le parcours des femmes victimes de violences. Sur ce dossier violences faites aux femmes, le rapport du sénat concernant le financement des actions visant l'éradication des violences sexistes et sexuelles (VSS) est lui aussi emblématique. La tromperie sur l'augmentation présumée du budget dédié au ministère Droits des femmes, que la FSU avait dénoncé, a été officiellement mis à jour. En cette période de d'élaboration du budget 2021, la FSU, au côté des organisations féministes continue d'exiger 2 milliards d'euros pour lutter contre les VSS et un fléchage précis des chapitres afin de financer véritablement l'axe 5 de l'accord égalité dans la fonction publique.

L'égalité professionnelle est elle aussi mise à mal par les choix récents du gouvernement. Le plan d'urgence du gouvernement occulte complètement les inégalités. L'ensemble des mesures financières sont dans la continuité des politiques déjà menées : baisse de la fiscalité pour les entreprises sans contreparties, financement public des emplois privés et quasi rien pour le volet social ni pour la fonction publique qui emploie pourtant 62% de femmes. Rien non plus pour renforcer la stabilité des emplois et sécuriser la vie des salarié-es, au contraire, l'accroissement de la précarité et le démantèlement des statuts sont toujours les orientations à l'œuvre. Les femmes, nombreuses à occuper des postes en première ligne pendant le confinement, ont payé un lourd tribut du point de vue de leur santé. Pour la FSU, il est inacceptable qu'elles soient aussi les premières victimes de la crise économique. Revendiquer de véritables revalorisations de salaires et de carrières doit s'opérer aussi par le prisme de l'égalité. La FSU poursuivra son engagement dans l'accord Egalité professionnelle afin de construire des plans d'actions ambitieux dans chaque ministère et collectivités concernées. Or, force est de constater que l'axe sur « la suppression des écarts de rémunération et de carrière » est loin d'être à la hauteur des enjeux. Sur ces deux sujets comme sur beaucoup d'autres, nous devons maintenir un engagement quotidien. La FSU soutient la proposition de loi sur l'IVG, relaie la pétition de soutien¹ et appelle à participer aux actions pour la défense du droit à l'avortement le 26 septembre. Elle appelle d'ores et déjà à construire les manifestations autour du 25 novembre journée internationale de luttes contre les violences faites aux femmes.

Sigrid Gérardin ■

¹ Pétition de soutien Proposition de loi pour garantir de droit à l'IVG pour toutes : www.ivg-pour-toutes.fr

Agenda 2020-2021 :

- 19 septembre 2020 : Forum national des féministes « Pour penser demain » à Toulouse
- 27 septembre 2020 : journée mondiale pour le droit à l'avortement
- Octobre/novembre 2020 : réunion du secteur femmes (date pas encore fixée)
- 25 novembre 2020 : journée d'élimination des violences faites aux femmes. La manifestation nationale aura lieu à Paris le samedi 21 novembre
- 3 décembre 2020 : stage nationale de formation syndicale sur « Les femmes et le numérique »
- 8 mars 2021 : journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- Mars 2021 : intersyndicales femmes (dates pas encore fixées)

Indemnités et primes, un outil salarial en défaveur des femmes

Nous le répétons depuis longtemps (avec d'autres) que les parts variables de rémunération sont une des causes importantes des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Le bilan concernant les indemnités de Mission Particulières (IMP) dans le 2nd degré confirme notre analyse. D'une part, les femmes sont moins attributaires d'IMP, d'autre part, lorsqu'elles s'engagent dans des missions, elles touchent un montant moyen inférieur de 35% à celui des hommes. A noter que **dans la totalité des académies** aucun taux moyen des femmes n'est supérieur ou égal à celui des hommes ! Même si l'écart entre hommes et femmes se réduit ; au rythme où cela se fait, la parité sera atteinte d'ici 22 ans.



degré, elles ne touchent que 49% des montants distribués pour les IMP (soit plus de 10 points de moins !). Soit plus de 56 millions d'euros pour 235 000 femmes dans le second degré, alors que pour les hommes cela fait plus de 58 millions d'euros pour 167 000 hommes.

On est clairement dans un dispositif de discriminations indirectes. Ce n'est pas acceptable, le ministère ne peut plus cautionner des pratiques dont il établit lui-même clairement qu'elles sont discriminantes. Mais agir sur ces questions d'égalité suppose des moyens que pour l'instant le ministère se refuse à mettre sur la table.

Benoit Chaisy

Au total alors qu'il y a 59,1% de femmes dans le second

Lutte contre les violences faites aux femmes, le « tour de passe-passe » du milliard d'euros

Ce 27 août, deux sénateurs, Arnaud Bazin (LR) et Eric Bocquet (PCF), ont publié un rapport² sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Un rapport virulent envers le gouvernement et Marlène Schiappa alors secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes. Ils y dénoncent en particulier les effets d'annonce sur le budget consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences.

Dans ce rapport, les deux sénateurs reviennent aussi sur le Grenelle sur les violences conjugales qui a eu lieu en novembre 2019. Ils regrettent la quasi-absence de mesures nouvelles et dénoncent la communication gouvernementale qui a laissé penser que de nouveaux crédits, à hauteur de 360 millions d'euros, seraient consacrés spécifiquement à la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais il apparaît que dans leur grande majorité ces crédits existaient déjà et ont seulement été redéployés.

C'est suite à ce grenelle que Marlène Schiappa avait annoncé un budget d'1,116 milliards d'euros pour l'égalité femmes hommes en 2020.



1ère tromperie, ce montant était exprimé en autorisation d'engagement (dépenses qui peuvent être échelonnées sur plusieurs années). Le budget réellement alloué pour l'année 2020 est en fait de 557,8 millions d'euros.

2ème surprise, seulement 25 % de ce milliard d'euros servent effectivement à des actions en France pour l'égalité et la lutte contre les violences, le reste étant destiné à des actions à l'international comme la participation à des institutions comme l'Unicef ou l'ONU femmes.

Enfin, 125 millions du budget correspondent en fait à une partie de la rémunération ordinaire (donc dans le budget de l'éducation nationale) des professeur-es des écoles et des enseignant-es d'histoire-géographie dont une partie des programmes est tournée vers la « sensibilisation à l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les discriminations sexistes ».

Amandine Cormier

² <https://fr.calameo.com/books/005442279b10f428ff41b>

« Couvrez ce sein que je ne saurais voir ! »¹

Quand les femmes ne sont pas soumises au diktat du corps parfait et de la mode, elles sont sommées de se déshabiller ou de se rhabiller. Les étés se suivent et ne se ressemblent pas. Mais ils apportent chacun leur polémique sur le corps des femmes et sur la manière de le couvrir ou le découvrir à la plage.

Ainsi l'été 2016 avait été marqué par des arrêtés municipaux contre le port du « burkini » à la plage. Arguant alors de la nécessité de faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité des baignades et la laïcité, il s'agissait alors de demander aux femmes de se dévêtir en vertu du principe de neutralité qui ne pourtant ne s'applique pas aux usager-es ou du principe constitutionnel de la laïcité qui ne peut être le fondement d'une interdiction de port de signes religieux dans l'espace public (si tant est que le « burkini » puisse être assimilé à un objet religieux).

Cet été 2020, sur la plage de Sainte-Marie-la-Mer ce sont les « bonnes mœurs » qui ont été invoquées pour empêcher des femmes de bronzer les seins nus sur la plage ! Alors que cette pratique est légale, la gendarmerie, alertée par une famille indisposée par la vue de trois femmes faisant du topless, s'est empressée d'intervenir en sommant les intéressées de se rhabiller. Mais cette fois-ci aucun arrêté municipal ne venait conforter leur démarche. La notion de « bonnes mœurs » déjà invoquée dans les arrêtés municipaux en 2016 n'a aucun fondement juridique et la pratique du topless sur la plage est légale.

Plus récemment une femme s'est faite refoulée à l'entrée du Musée d'Orsay par des agent-es de sécurité au prétexte que son décolleté laissait trop apparaître ses seins. Ces dernier-ères lui intimant l'ordre d'enfiler une veste pour pouvoir entrer !

Mais alors pourquoi cet acharnement à vouloir contrôler la tenue des femmes. Qu'est-ce que ces deux épisodes nous apprennent du rapport de notre société aux corps des femmes, des rapports de domination patriarcale qui régissent encore notre société ? Pourquoi le corps des femmes doit-il être constamment sous contrôle ? Sous le contrôle de qui et pourquoi ?

Comme l'explique fort bien Camille Froidevaux-Metterie dans un entretien accordé à France Inter « La conception qui domine

depuis à peu près toujours c'est que le corps des femmes, par sa fonction procréatrice, est un corps instrumental qui est destiné aux autres, c'est un corps à disposition des autres. Et les seins davantage encore, car par leurs deux fonctions à la fois sexuelle et maternelle sont destinés aux enfants qu'ils nourrissent et ensuite aux hommes qu'ils excitent. "Les seins sont comme une sorte de condensé de leur condition objectivée, ils régissent toutes les injonctions qui pèsent sur les femmes." ²

Le contrôle des fonctions reproductives mais aussi de la sexualité des femmes est un enjeu important dans les sociétés à structure patriarcale. Assujettir le corps des femmes permet de mieux les dominer, de les maintenir dans une position d'infériorité, par là-même de perpétuer les inégalités femmes-hommes et justifier les violences exercées à leur égard. Les femmes sont encore trop souvent stigmatisées, culpabilisées, disqualifiées par rapport à leur aspect physique ou à leur attitude. Trop habillée, pas assez ! Trop coincée, trop libérée ! Pas assez apprêtée, trop maquillée !

La maîtrise du corps des femmes, clé de voûte du patriarcat, et toutes les violences qui en découlent, doivent être combattues et faire l'objet d'une plus grande prise en compte par le mouvement féministe au-delà de la question de l'accès à la contraception et la défense du droit à l'avortement.

Dans le prolongement des luttes menées pour la libération du corps des femmes des années 70, des mouvements émergent depuis quelques années (« No bra »,

« Free the nipple ») et marquent une volonté de se libérer des fonctions sexualisantes du corps féminin. A cet égard, un des rares effets positifs du confinement aura été d'extraire les femmes du regard extérieur et de la pression sociale exercée sur leur apparence, en leur permettant d'expérimenter une forme de libération corporelle.

Sophie Abraham



¹ Le Tartuffe Molière

² Enquête de Camille Froidevaux-Metterie "Seins. En quête d'une libération", éditions Anamosa, mars 2020

Entretien avec Fanny Gallot et Pauline Delage autrices de l'ouvrage Féminismes dans le monde (Editions Textuel, mars 2020)

Comment vous est venue l'idée d'écrire ce livre ?

Nous avons toutes les deux été interpellées par des mobilisations féministes d'ampleur qui se déroulaient dans différents pays, notamment en Argentine et en Suisse. Dans un contexte où des politiques publiques, des ONG et des organisations internationales promeuvent l'égalité, il nous semblait alors qu'une nouvelle vague féministe émergeait selon des configurations variées, certaines prenant comme point d'appui la grève féministe. Outre cette dynamique mondiale, nous nous sommes toutes deux impliquées dans la construction de la grève féministe.

Quelle méthodologie avez-vous utilisée ?

Nous avons cherché à rendre compte de l'hétérogénéité des féminismes, non seulement dans chacun des 23 récits qui composent le livre mais aussi d'un pays à l'autre. Il nous importait de favoriser l'expression d'actrices exprimant des positions différentes (issues des classes populaires, migrantes, trans, travailleuses du sexe, syndicalistes, racisées, lesbiennes, mères) et développant des stratégies variées, dans le cadre d'autres

mouvements sociaux, anti-autoritaires ou contre le néo-libéralisme notamment, entre autres, ou centré sur les droits des femmes, comme la grève féministe. Enfin, nous avons voulu mettre en lumière une palette de revendications : contre les violences sexistes et sexuelles, pour le droit à l'avortement et à la contraception, pour l'égalité professionnelle, la répartition et la socialisation du travail domestique etc.

En quoi ce livre peut-il contribuer au développement du mouvement féministe en France et alimenter les mobilisations autour de la question des droits des femmes ?

Ce livre défend la nécessité de reconnaître les différentes positions, stratégies et orientations des féminismes et l'inclusion des personnes qui les portent. Il permet également de comprendre comment cette nouvelle vague militante renforce et reconfigure l'ensemble des mouvements sociaux, qu'ils soient écologiques, antiracistes ou contre le néo-libéralisme voire le capitalisme.

